

Droit des obligations

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Droit des obligations		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Enseignement du droit commun des contrats, c'est-à-dire des règles applicables à tous les contrats. Cet enseignement aborde l'une des sources des obligations avec les faits juridiques (responsabilité extra-contractuelle et quasi-contrats).</p> <p>Les règles spéciales aux contrats conclus entre professionnels et consommateurs seront étudiées en droit de la consommation (Licence 3). L'étude du régime applicable aux obligation a lieu à l'occasion des cours de régime général des obligations (Licence 3). Le régime du contrat électronique est étudié dans un cours spécifique (Licence 2).</p> <p>Les effets du contrat à l'égard des tiers ainsi que la responsabilité contractuelle sont étudiés avec la responsabilité extra-contractuelle (Licence 2, semestre 2).</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Sources constitutionnelles – internationales/européennes du droit des obligations</p> <p>Notions générales du droit des obligations : contrat, acte juridique...</p> <p>Classification des contrats</p> <p>Conditions de formation du contrat (capacité-représentation, consentement, objet)</p> <p>Régime des clauses contractuelles.</p> <p>Effets du contrat entre les parties : force obligatoire, effets réels, effets temporels.</p> <p>Sanctions de l'inexécution du contrat</p>			

Droit pénal général

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Droit pénal général		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présentation des dispositions du livre I du code pénal (sous réserve d'une partie de celle relevant du droit de la peine, abordé dans le cours de droit de la peine du semestre 4).</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Règles relatives à l'élaboration de la loi pénale (principe de la légalité criminelle et le contrôle de légalité et de conventionnalité) Règles relatives à l'application de la loi pénale dans le temps et l'espace Les diverses classifications des infractions L'élément matériel de l'infraction et la tentative punissable La qualification et les concours et conflits de qualifications pénales La participation à l'infraction dans les infractions intentionnelles (auteur et complice) et non intentionnelles (auteur direct et auteur indirect) La responsabilité pénale et l'élément moral de l'infraction La responsabilité pénale des personnes morales Les mineurs délinquants les causes d'irresponsabilité pénale ou d'atténuation de la responsabilité pénale</p>			

Droit commercial

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Droit commercial		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours de droit commercial de licence 2 permet de donner les clés de compréhension de matières au programme des années supérieures (comme notamment le droit des sociétés, effets de commerce, droit de la concurrence et de la distribution et le droit des entreprises en difficulté). Ce premier semestre permet de définir les commerçant pour les distinguer des autres acteurs de la vie des affaires, d'aborder les règles qui définissent l'accès aux activités commerciales ainsi que celles qui encadrent l'exercice de l'activité des entreprises commerciales et, enfin, de présenter le réseau du commerçant.</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises en première année (droit de la famille, introduction au droit du patrimoine)</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Les sources du droit commercial</p> <p>L'organisation du commerce en France</p> <p>Le domaine du droit commercial : Le commerçant et les actes de commerce</p> <p>Le statut du commerçant (liberté d'entreprendre et accès aux activités commerciales, obligations des commerçants)</p> <p>Le réseau du commerçant (les intermédiaires du commerce, les distributeurs intégrés)</p> <p>La forme de l'entreprise commerciale</p> <p>La protection de l'entrepreneur individuel et de son conjoint</p> <p>La liberté du commerce et de l'industrie</p> <p>La liberté de la concurrence</p>			

Droit administratif

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Droit administratif		
Volume horaire	CM	35	Code Apogee
	TD	15	
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Objectifs du cours : Le cours de droit administratif général constitue la base des connaissances en droit public, indispensables à la formation de tout juriste, aussi bien dans un parcours de droit public que de droit privé. Il fournit en outre les bases nécessaires à l'étude des matières de droit administratif spécial, servant ainsi de porte d'entrée à d'autres enseignements de Licence : en L2 (droit des contrats administratifs), en L3 (droit des services publics, droit du contentieux administratif, droit public des affaires, droit administratif des biens).</p> <p>Objectifs des travaux dirigés : lecture et analyse de textes issus de la jurisprudence administrative et de la doctrine administrativiste, acquisition de la méthode du commentaire d'arrêt, perfectionnement de la méthode de la dissertation juridique.</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Les acteurs du droit administratif : administration, juge et citoyen</p> <p>Les sources du droit administratif (constitutionnelles, internationales, européennes, législatives, réglementaires) / Activités de l'administration : le service public et la police administrative</p> <p>Les actes unilatéraux de l'administration (notion et classification des actes de l'administration, élaboration, exécution, disparition, contrôle juridictionnel)</p>			

Institutions administratives

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Institutions administratives		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présentation de l'organisation administrative française : ses différentes composantes ainsi que la répartition des compétences entre elles. Complémentaire des cours de droit constitutionnel (la forme de l'Etat) et droit administratif.</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Les principes de l'organisation administratives Administration centrale et services déconcentrés Les Autorités Administratives Indépendantes. Les Collectivités territoriales Les Etablissements publics Le contrôle de l'action administrative</p>			

Les grands principes du droit fiscal

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Les grands principes du droit fiscal		
Volume horaire	CM	10	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présentation des notions essentielles du droit fiscal (impôts et autres prélèvements obligatoires). Il s'agit de fournir un indispensable socle de connaissances de base, pour l'ensemble des parcours juridiques et pour la pratique ultérieure de l'ensemble des branches du droit. Il est aussi destiné à éveiller la curiosité des futurs étudiants fiscalistes. Prérequis : les éléments fondamentaux du droit fiscal reposent sur la notion d'Etat et les fondamentaux du droit constitutionnel. Le droit constitutionnel de 1ère année doit donc être maîtrisé</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Origine des prélèvements obligatoires – Sources juridiques Les différentes catégories de prélèvements : impôts, taxes... Eléments de politique fiscale : l'évolution du prélèvement fiscal au plan national, européen et mondial / L'enjeu des prélèvements mondiaux (taxe Gafa, ressources propres de l'UE...) Les règles essentielles (Principes de détermination de l'assiette, des modalités de liquidation et de recouvrement) des principaux impôts : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, IFI...</p>			

Droit des finances publiques

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Droit des finances publiques		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présenter les règles juridiques et financières permettant de donner aux personnes publiques les moyens matériels pour exercer leurs compétences. La matière expose donc l'action des administrations publiques sous un angle complémentaire à celui des autres matières du droit public. Elle constitue un socle indispensable à toutes les études de droit à cause du rôle central des personnes publiques dans l'environnement juridique, privé comme public.</p> <p>Prérequis : être en mesure de faire appel aux éléments de droit constitutionnel de première année, notamment quant à la procédure parlementaire et au rôle du Conseil constitutionnel</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Le budget de l'Etat : L'insertion du budget de l'Etat dans le cadre juridique européen ; principes du droit budgétaire ; élaboration, vote, exécution et contrôle des lois de finances</p> <p>Le budget de la sécurité sociale : organisation des régimes ; loi de financement de la sécurité sociale</p> <p>Le budget de l'Union européenne : élaboration, vote, exécution</p>			

Histoire du droit pénal

Année	Licence 2		
Filière	DROIT		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Histoire du droit pénal		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Cet enseignement entend présenter à la fois l'histoire des institutions judiciaires, du droit pénal proprement dit et de la procédure criminelle depuis l'Antiquité jusqu'à la Révolution française. Il est plus particulièrement en lien avec l'Histoire de la Justice (L1), le Droit pénal (L2) et la Procédure Pénale (L2).</p>			
<p>Programme de l'enseignement <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Procédure inquisitoire / procédure accusatoire Quaestiones perpetuae (jury criminels), cours seigneuriales, officialités, tribunaux de bailliages et sénéchaussées, parlements, conseil du roi. Ordalies/ preuves rationnelles, témoignage, aveu Pouvoir arbitraire du juge /fixité des peines/intime conviction Composition pécuniaire, peine, pénitence Bannissement, galères, sanctions de dérision, sanctions pécuniaires Lettres de justice, grâce, rémission, rappel de ban et de galère Cassation, évocation</p>			

Histoire de l'administration

Année	Licence 2		
Filière	DROIT & LAP		
Semestre	Semestre 3		
Intitulé du cours	Histoire de l'administration		
Volume horaire	CM	25	Code Apogee
	sans TD		
<p>Objectifs généraux du cours</p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours d'histoire de l'administration a vocation à étudier la naissance et les diverses évolutions des structures, organes et institutions administratives au fil des siècles (XIIIe-XIXe siècles). Replonger aux origines de l'administration et revenir sur les différentes transformations qu'elle a connues doit permettre de mieux saisir son organisation et son fonctionnement actuel.</p> <p>Ce cours est à mettre en relation avec le cours de droit administratif (L2), celui d'histoire des institutions avant et après 1789 (L1), de même qu'avec les cours d'institution administrative (L2) et d'histoire du droit administratif (L3).</p>			
<p>Programme de l'enseignement</p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Administration centrale, administration locale, monarchie administrative, centralisation napoléonienne, décentralisation, officiers, commissaires, fonctionnaires, intendant, préfet, département...</p>			